



injonction non reçu de versement de dommages et intérêts

Par **marco15**, le **30/12/2019 à 17:21**

Bonjour,
Le Tribunal de police en Mai 2017 m'a condamné en + de l'amende à verser 500€ de dommages et intérêts indiqués sur les fiches du jugement , or depuis cette date je n'ai jamais reçu de la partie civile ou du SARVI une injonction ou relance à m'acquitter de ce versement . (sachant que je n'ai pas changé d'adresse entre temps)
Même si ce constat m'est bénéfique et accommodant, selon vous quelle raison expliqueriez vous de cette absence d'injonction ?
merci bien , cordialement ,

Par **marco15**, le **02/01/2020 à 12:41**

Pour ma part il est probable que la partie civile n'avait **pas reçu du greffe** ma condamnation de cette injonction .

Par **marco15**, le **03/01/2020 à 19:55**

Car ça ne fait aucun doute que si la partie civile avait reçu dûment de la part du greffe cette condamnation à ma charge (fiches du jugement) ,alors elle ne m'aurait pas oublié étant redevable , je pense que l'engorgement du tribunal est la cause de ce constat .
Vous concordez avec moi ? je voulais savoir votre opinion ,
merci bien